

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**3 juillet 2025**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **3 juillet 2025 à 8 h 05**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

**Sont présents :** Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3, mairesse suppléante  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

**Absences :** M. Luc Brisebois, maire  
M. Tyler Cook, conseiller du district 1  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, la directrice générale adjointe - efficacité organisationnelle, la directrice adjointe - développement durable du territoire et le directeur du Service de l'environnement et du développement durable.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Dossier d'expropriation dans le but de construire du logement abordable - rue Émond - versement
6. Programme de subvention aux associations de lacs - financement
7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 05.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**3 juillet 2025**

**CM25 07 311 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**CM25 07 312 5. Dossier d'expropriation dans le but de construire du logement abordable - rue Émond - versement**

CONSIDÉRANT le dossier SAI-M-335146-2407 visant l'acquisition par expropriation des lots 3 278 465, 6 177 268, 6 426 674 et 4 415 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour assurer la construction de bâtiments destinés à offrir du logement abordable sur la rue Émond, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi concernant l'expropriation*;

CONSIDÉRANT la résolution CM24 07 448 la déclaration détaillée initiale au montant de 1 795 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de verser un montant additionnel de 1 251 799,14 \$, payable par le fonds réservé pour les logements abordables, projet 2024- 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM25 07 313 6. Programme de subvention aux associations de lacs - financement**

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un budget de 125 000 \$ dans le cadre de son programme de subvention aux associations de lacs;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel de projets dans le cadre du programme et que la date limite pour soumettre un projet était le 9 mai 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une seule demande et que celle-ci a été recommandée par le Service de l'environnement et du développement durable pour un montant total de 18 000 \$;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-460-00-970;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'accorder le financement demandé au projet suivant :

- Lutte au myriophylle à épi au lac Duhamel, Association des Propriétaires du Lac Duhamel : 18 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

Aucune question n'est posée.

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**3 juillet 2025**

**CM25 07 314**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 8 h 06.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Luc Brisebois  
Maire

Claudine Fréchette  
Greffière

